



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et risques
Unité Eau
Affaire suivie par : Céline DONES
Tél : 04 68 38 10 93
Mél : ddtm-asp@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 3 juillet 2024

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la notification de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2024 177-0001 du 25 juin 2024 portant convocation des membres de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Nohèdes à Nohèdes en vue de proroger la durée de l'association.

Il vous revient de notifier individuellement cet arrêté à chaque propriétaire membre de l'AFP concerné, par tout moyen à votre convenance tel que remise en mains propres contre décharge, courrier simple ou recommandé avec accusé de réception, comme mentionné à l'article 4.

Vous voudrez bien faire procéder à son affichage en mairie, puis me transmettre le certificat d'affichage, tel que prévu à ce même article.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

1/1

**Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques.**



Vincent DARMUZEY

Monsieur MIGNON Vincent
Président de l'AFP de Nohèdes
Mairie de Nohèdes
Carrer dels Pastours
66 500 - Nohèdes